



**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET  
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2016-40**

**PRENEZ AVIS** de ce qui suit :

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro :

- ✓ 601-2016-40 modifiant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions relatives à la protection des milieux humides.

Que ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée :

Que le Conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution 429-12-16 à sa séance ordinaire du 13 décembre 2016, du projet de règlement portant le numéro 601-2016-40 tiendra une assemblée de consultation publique, le **lundi 09 janvier 2017**, à compter de **17h00**, à la salle du Conseil municipal à l'hôtel de ville, sise au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)*.

- ✓ Que l'objet du règlement 601-2016-40 est d'ajouter des définitions et de modifier des dispositions concernant les milieux humides.

Le Maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Maire présidera une assemblée de consultation publique au cours de laquelle sera expliqué le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation aux bureaux administratifs de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h et le vendredi de 7h30 à 12h.

**DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE SEIZE.**

Me Stéphanie Parent  
Greffière

[sparent@st-colomban.qc.ca](mailto:sparent@st-colomban.qc.ca)